

Alerte en immigration - Échelle mondiale

Février 2025

États-Unis

L'USCIS annonce une obligation d'inscription pour certains ressortissants étrangers aux États-Unis

Sommaire

Le 20 janvier 2025, le président Donald J. Trump a publié un [décret présidentiel](#) visant à protéger la sécurité nationale et publique en imposant une application plus stricte des lois sur l'immigration. Entre autres directives, le décret charge le département de la Sécurité intérieure (Department of Homeland Security - DHS) de veiller à ce que les ressortissants étrangers se conforment à leur obligation de s'inscrire et de fournir leurs empreintes digitales auprès des autorités, et que l'omission de le faire soit traitée par ces dernières comme une priorité en matière civile et pénale.

Afin d'assurer le respect de ces nouvelles dispositions, le U.S. Citizens and Immigration Services (USCIS) a annoncé un nouveau processus d'inscription, à propos duquel il fournira de plus amples détails sous peu.

Contexte et analyse

L'article 262 de la loi intitulée *Immigration and Nationality Act* (INA) exige que les ressortissants étrangers s'inscrivent auprès des autorités américaines s'ils répondent aux critères suivants :

- ils sont âgés de 14 ans et plus, ne se sont pas inscrits ni n'ont fourni leurs empreintes digitales lorsqu'ils ont fait une demande de visa pour entrer aux États-Unis, et sont présents sur le territoire américain pendant 30 jours ou plus;
- ils sont parents ou tuteurs légaux de ressortissants étrangers de moins de 14 ans qui ne sont pas inscrits et qui sont présents sur le territoire américain pendant 30 jours ou plus;
- ils ont atteint l'âge de 14 ans aux États-Unis et sont tenus de s'inscrire dans les 30 jours suivant leur 14^e anniversaire.

L'obligation d'inscription ne s'applique pas aux Amérindiens nés au Canada qui sont entrés aux États-Unis en vertu de l'article 289 de l'INA ni aux membres de la bande indienne Kickapoo du Texas qui sont entrés aux États-Unis en vertu de la loi intitulée *Texas Band of Kickapoo Act*.

Par ailleurs, les ressortissants étrangers qui se sont déjà inscrits satisfont déjà à cette exigence et n'ont pas à s'inscrire de nouveau. Citons notamment :

- les résidents permanents légaux;
- les ressortissants étrangers bénéficiant d'une libération conditionnelle en vertu de l'alinéa 212(d)(5) de l'INA, même si la période de libération conditionnelle est expirée;
- les ressortissants étrangers admis aux États-Unis en tant que non-immigrants par suite d'une demande au moyen des formulaires I-94 ou I-94W, même si leur période d'admission est expirée;
- tous les ressortissants étrangers présents aux États-Unis qui ont reçu un visa d'immigrant ou de non-immigrant avant leur arrivée;
- les ressortissants étrangers qui font l'objet d'une procédure d'expulsion par le DHS;
- les ressortissants étrangers à qui un document d'autorisation de travail a été délivré;
- les ressortissants étrangers ayant fait une demande de résidence permanente légale au moyen des formulaires I-485, I-687, I-691, I-698 ou I-700;
- les ressortissants étrangers qui ont reçu une carte de passage frontalier (*Border Crossing Card*).

Conséquences

D'après les renseignements actuellement disponibles, l'étendue, l'incidence et l'application de l'obligation d'inscription demeurent floues. Toutefois, l'annonce faite par les autorités américaines laisse penser que certains ressortissants étrangers exemptés de visa, comme les citoyens canadiens, pourraient être assujettis à l'obligation d'inscription s'ils séjournent aux États-Unis pendant plus de 30 jours.

Parallèlement, les entreprises qui embauchent des ressortissants étrangers sont encouragées à s'assurer que les employés et leurs familles sont au courant des obligations d'inscription à venir et qu'ils s'y conforment afin d'éviter que leur emploi ne s'en trouve perturbé ou qu'ils subissent des conséquences juridiques.

Nous continuerons de surveiller la situation et de vous faire part de son évolution. Pour en savoir davantage ou approfondir la question, veuillez communiquer avec votre professionnel d'EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. ou de Mehlman Jacobs LLP.

EY contribue à un monde meilleur en créant de la valeur pour ses clients, pour ses gens, pour la société et pour la planète, tout en renforçant la confiance à l'égard des marchés financiers.

Grâce aux données, à l'intelligence artificielle et aux technologies de pointe, les équipes d'EY aident les clients à façonner l'avenir en toute confiance et proposent des solutions aux enjeux les plus pressants d'aujourd'hui et de demain.

Les équipes d'EY fournissent une gamme complète de services en certification, en consultation et en fiscalité ainsi qu'en stratégie et transactions. S'appuyant sur des connaissances sectorielles, un réseau mondial multidisciplinaire et des partenaires diversifiés de l'écosystème, les équipes d'EY sont en mesure de fournir des services dans plus de 150 pays et territoires.

EY est *All in* pour façonner l'avenir en toute confiance.

Suivez-nous sur X : @EYCanada.

EY désigne l'organisation mondiale des sociétés membres d'Ernst & Young Global Limited, lesquelles sont toutes des entités juridiques distinctes, et peut désigner une ou plusieurs de ces sociétés membres. Ernst & Young Global Limited, société à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ne fournit aucun service aux clients. Des renseignements sur la façon dont EY collecte et utilise les données à caractère personnel ainsi qu'une description des droits individuels conférés par la réglementation en matière de protection des données sont disponibles sur le site ey.com/fr_ca/privacy-statement. Les sociétés membres d'EY ne pratiquent pas le droit là où la loi l'interdit. Pour en savoir davantage sur notre organisation, visitez le site ey.com.

À propos d'EY Cabinet d'avocats

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. est un cabinet d'avocats national, affilié à EY au Canada. Les deux entités sont des sociétés à responsabilité limitée formées en vertu des lois de la province d'Ontario. EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L. n'a aucune association ni relation avec Ernst & Young LLP aux États-Unis ou avec les membres de celle-ci. Ernst & Young LLP aux États-Unis ne pratique pas le droit et ne fournit pas de services en matière d'immigration ou de services juridiques. Pour plus d'information, veuillez consulter le site https://www.eylaw.ca/fr_ca.

À propos de Mehlman Jacobs LLP

Petit cabinet spécialisé en droit de l'immigration, Mehlman Jacobs LLP fournit des conseils juridiques et stratégiques aux employeurs et aux employés à toutes les étapes du processus d'immigration, tout en s'efforçant d'offrir une expérience personnalisée et d'apporter de la transparence dans un contexte souvent complexe et incertain. Mehlman Jacobs, société à responsabilité limitée formée en vertu des lois de l'État de la Californie et contrainte de n'offrir que des services en droit de l'immigration, est une société membre d'Ernst & Young Global Limited et est détenue et exploitée de manière indépendante par des avocats autorisés à exercer aux États-Unis.

© 2025 Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Tous droits réservés.

Société membre d'Ernst & Young Global Limited.

EYG n° 001573-25Gbl

La présente publication ne fournit que des renseignements sommaires, à jour à la date de publication seulement et à des fins d'information générale uniquement. Elle ne doit pas être considérée comme exhaustive et ne peut remplacer des conseils professionnels. Avant d'agir relativement aux questions abordées, communiquez avec nous ou un autre conseiller professionnel pour en discuter dans le cadre de votre situation personnelle. Nous déclinons toute responsabilité à l'égard des pertes ou dommages subis à la suite de l'utilisation des renseignements contenus dans la présente publication.

EY Cabinet d'avocats s.r.l./S.E.N.C.R.L.

Batia Stein, associée
+1 416 943 3593
batia.j.stein@ca.ey.com

Roxanne Israel, associée
+1 403 206 5086
roxanne.n.israel@ca.ey.com

Marwah Serag, associée
+1 416 943 2944
marwah.serag@ca.ey.com

Jonathan Leebosh, associé
+1 604 899 3560
jonathan.e.leebosh@ca.ey.com

Melanie Bradshaw, associée
+1 416 943 5411
melanie.bradshaw@ca.ey.com

Stephanie Lipstein, associée
+1 514 879 2725
stephanie.lipstein@ca.ey.com

Mehlman Jacobs LLP
Sharon Mehlman, associée
+1 858 404 9350
sharon.mehlman@mehlmanjacobs.com

Dilnaz A. Saleem, associée
+1 713 750 1068
dilnaz.saleem@mehlmanjacobs.com

Auteure : Kimia Towfigh, chef d'équipe et avocate
+1 514 879 6606
kimia.towfigh@ca.ey.com